

3^e année licence droit**DROIT DES CULTES ET DES RELIGIONS**

Durée de l'épreuve : 1 heure.

SUJET SUR 4 PAGES

Document autorisé : NEANT.

Noircissez la case correspondant à la bonne ou les bonnes réponses.

Barème : Réponse juste : 1 point ; réponse fausse ou Absence de réponse 0 point.

Lorsque deux réponses sont possibles et que le candidat n'en donne qu'une seule, la réponse est tenue pour fausse.

1/ La liberté religieuse est protégée

- A/ Par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ?
- B/ Par la Constitution de 1875 ?
- C/ Par la loi du 9 décembre 1905 ?
- D/ Par la Convention internationale sur la liberté religieuse ?

2/ La Constitution civile du clergé organise :

- A/ La séparation des Eglises et de l'Etat ?
- B/ La subordination de l'Eglise à l'Etat ?
- C/ La neutralité de l'Etat ?
- D/ La fin des privilèges du clergé ?

3/ La liberté religieuse en France peut être restreinte :

- A/ Pour des raisons de laïcité du domaine public ?
- B/ Pour des raisons tenant à la séparation des Eglises et de l'Etat ?
- C/ Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ?
- D/ Pour des raisons d'ordre public ?

4/ Le principe de la séparation des Eglise et de l'Etat a été proclamé en :

- A/ 1789 ?
- B/ 1795 ?
- C/ 1801 ?
- D/ 1905 ?

5/ Les agents publics en France sont tenus :

- A/ A une stricte neutralité religieuse dans l'exercice de leurs fonctions ?
- B/ A une stricte neutralité religieuse dans et en dehors de l'exercice de leurs fonctions ?
- C/ A une obligation de prudence religieuse ?
- D/ A l'obtention d'une autorisation hiérarchique pour exercer leur religion ?

6/ La loi du 11 octobre 2010 est relative :

- A/ A la dissimulation du visage dans l'espace public ?
- B/ Au port de la burqa et du niqab ?
- C/ A la limitation du port de signes religieux en état d'urgence ?
- D/ A l'organisation du port des signes religieux dans l'espace public ?



7/ L'avis du Conseil d'Etat rendu le 27 novembre 1989 rappelle :

- A/ Que le port même le port par les élèves de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion n'est pas incompatible avec le principe de la laïcité ?
- B/ Que le port même par les élèves de signes religieux par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion est incompatible avec le principe de laïcité ?
- C/ Que le port même le port par les élèves de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion n'est pas incompatible avec le principe de la séparation des Eglises et de l'Etat ?
- D/ Que le port même le port par les élèves de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion est incompatible avec le principe de la séparation des Eglises et de l'Etat ?

8/ La fonction du principe de la laïcité de l'Etat est :

- A/ De contenir l'expression des convictions religieuses dans le domaine privé ?
- B/ De défendre la République contre l'Eglise catholique ?
- C/ De protéger la liberté religieuse ?
- D/ De lutter contre l'islamisation de la société ?

9/ Le principe de la séparation des Eglises et de l'Etat a une valeur :

- A/ Constitutionnelle ?
- B/ Législative ?
- C/ Conventionnelle ?
- D/ Coutumière ?

10/ Le mobilier culturel est

- A/ un immeuble par nature ?
- B/ un meuble par nature ?
- C/ un immeuble par destination ?
- D/ Un meuble par destination ?

11/ Dans quel ordre se tiennent le mariage civil et le mariage religieux

- A/ D'abord le mariage civil ?
- B/ D'abord le mariage religieux ?
- C/ Simultanément le mariage civil et religieux ?
- D/ A la convenance des futurs époux ?

12/ Le Concordat de 1801 est un traité international concernant :

- A/ le culte catholique ?
- B/ les cultes protestants ?
- C/ le culte musulman ?
- D/ les cultes en général ?

13/ Les ministres du culte sont-ils rémunérés en Alsace-Moselle :

- A/ par l'Etat ?
- B/ par la commune ?
- C/ par les établissements publics du culte ?
- D/ par la sécurité sociale ?

14/ Les ministres du culte

- A/ peuvent percevoir des libéralités ?
- B/ ne peuvent percevoir de libéralités d'une personne dans sa dernière maladie ?
- C/ sont frappés d'une incapacité de recevoir ?
- D/ peuvent percevoir des libéralités non déclarées ?

15/ En Alsace-Moselle, les communes ont l'obligation de fournir aux ministres des cultes statutaires

- A/ un logement dans l'église même ?
- B/ une indemnité de logement ?
- C/ un véhicule diesel ?
- D/ un téléphone portable ?

16/ En Alsace-Moselle, le statut scolaire prévoit-il à l'école publique un enseignement

- A/ de la religion ?
- B/ de morale ?
- C/ du fait religieux ?
- D/ Rien de tout cela ?

17/ En Alsace-Moselle, les cimetières :

- A/ sont toujours confessionnels ?
- B/ peuvent être confessionnels ou interconfessionnels
- C/ ne peuvent jamais être confessionnels ?
- D/ sont non confessionnels pour les cultes non reconnus ?

18/ En Alsace-Moselle, le consistoire israélite est-il

- A/ Une association ?
- B/ Un syndicat ?
- C/ Un établissement public local ?
- D/ Une entreprise de tendance ?

19/ Dans l'entreprise privée, le port par le salarié de signes ou de vêtements religieux au travail peut être :

- A/ totalement interdit par le règlement intérieur ?
- B/ toujours autorisé ?
- C/ interdit par la nature de la tâche à accomplir et proportionné au but recherché ?
- D/ interdit à la discrétion du chef de service ?

20/ L'installation d'une crèche de Noël dans un bâtiment public est d'une manière générale :

- A/ Légale si elle ne corrobore pas une démarche prosélyte ?
- B/ Toujours illégale ?
- C/ Légale si elle présente un aspect culturel et correspond à une tradition locale
- D/ Légale si elle présente un aspect culturel et correspond à une tradition locale ?

21/ Un ministre du culte peut-il être président d'un établissement public ?

- A/ Il ne le peut jamais, ce serait contraire au principe de laïcité.
- B/ Il le peut s'il respecte un devoir de réserve dans sa vie professionnelle
- C/ Il le peut s'il renonce à son ministère.
- D/ Il le peut sans condition particulière.

22/ Le rapport de la Commission Stasi, rendu en décembre 2003 était un rapport :

- A/ Relatif au respect du principe de laïcité à l'école ?
- B/ Sur l'application du principe de laïcité dans la République ?
- C/ Sur l'extension du principe de la séparation des Eglises et de l'Etat sur la totalité du territoire de la République ?
- D/ Sur la reconnaissance d'un statut juridique officiel de l'Islam en France ?

23/ Un agent contractuel de l'Etat travaillant dans un service public est-il soumis au respect du principe de la laïcité ?

- A/ Oui, en toute circonstance
- B/ Non, seulement s'il est relation avec le public
- C/ Oui, il ne peut arborer de signe religieux ostensible.
- D/ Oui, il ne peut arborer ostensiblement un signe religieux.

24/ Une collectivité territoriale peut participer au financement d'un bien à vocation culturelle :

- A/ En toute circonstance ?
- B/ Dès lors qu'il existe une demande du public ?
- C/ A condition d'exclure toute libéralité
- D/ Ne peut jamais participer au financement d'un tel bien.

25/ Le principe de la laïcité s'oppose à la pratique de l'abattage rituel. Cette affirmation est :

- A/ Totalement vraie
- B/ Totalement fausse
- C/ Vraie mais doit être complétée par des raisons sanitaires.
- D/ Vraie mais doit être complétée par des raisons d'ordre public.

26/ Le prosélytisme, au sens de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, est :

- A/ Une manifestation de la liberté religieuse ?
- B/ Un abus de la liberté religieuse ?
- C/ Une violation de la liberté religieuse d'autrui ?
- D/ Une tentative de manipulation mentale ?

27/Une activité d'intérêt général est-elle forcément une activité de service public ?

- A/ Oui, toujours
- B/ Oui si elle est organisée, financée ou contrôlée par l'Etat
- C/ Oui si elle est assurée par des agents publics
- D/ Non, les deux notions sont différentes.

28/Parmi les religions reconnues en Alsace et en Moselle on relève :

- A/Le calvinisme.
- B/ Le judaïsme.
- C/ L'islam.
- D/ L'orthodoxie.

29 Selon Valentine Zuber, dans son ouvrage sur la laïcité :

- A/ l'Islam est incompatible avec le principe de la laïcité ?
- B/ La laïcité doit être imposée à l'Islam ?
- C/ La laïcité est une valeur inhérente à l'Islam ?
- D/ la libre pratique de la religion musulmane est parfaitement compatible avec le respect du principe de la laïcité ?

30/ Selon Valentine Zuber, dans son ouvrage sur la laïcité :

- A/ Le principe de la laïcité devrait être étendu à l'espace public tout entier ?
- B/ Le principe de la laïcité a essentiellement pour finalité de protéger la liberté religieuse ?
- C/ Le principe de la laïcité est l'expression d'un athéisme d'Etat ?
- D/ Le principe de la laïcité institue une religion laïque ?